



PROGRAMME DE RECHERCHE POLITIQUES PUBLIQUES ET PAYSAGES ANALYSE, ÉVALUATION, COMPARAISONS

Synthèse des résultats scientifiques

Le programme Politiques Publiques et Paysages. Analyse, évaluation, comparaisons du ministère de l'Ecologie et du développement durable, engagé en 1998, est arrivé à son terme. Les vingt-quatre recherches qui ont été financées dans ce cadre ont produit des résultats qui font l'objet de ce document¹. Celui-ci est structuré à partir d'idées qui apparaissent comme des apports d'innovations, comme des permanences de concepts ou de modèles de pensée et comme des enseignements méthodologiques. La première partie apporte des enseignements théoriques, la seconde les apports méthodologiques. Cependant, ce texte ne se départit pas des connaissances acquises par ailleurs. Il s'inscrit forcément dans un contexte cognitif et épistémologique du domaine délimité par le paysage et ses diverses dimensions, sociales, esthétiques et écologiques.

I. Enseignements théoriques.

Il était presque inévitable que les questionnements scientifiques des diverses équipes engagées dans ces recherches se heurtent aux problèmes de définition posés par les termes utilisés, au premier rang desquels figure bien évidemment le paysage. En réalité, les recherches posent presque toutes la question des définitions du paysage, mais également de termes qui renvoient à la question du paysage : nature, environnement, aménagement, écologie, etc. Elles la posent a posteriori, mais ne s'y affrontent pas forcément et directement. C'est plutôt du côté des acteurs de l'aménagement et parfois de la société civile qu'elles se tournent, en soulignant les sens qu'ils attribuent au paysage, à la nature, à l'environnement.

Paysage, cadre de vie, territoire.

Le premier enseignement réside précisément dans la confusion qui règne dans les définitions de ces divers termes et dans la difficulté qu'éprouve la société à faire évoluer le sens du paysage en particulier. On mesure à quel point les anciennes connotations du XIX^{ème} siècle, qui tendent à assimiler le paysage d'une part, à l'horticulture, au végétal également, ou d'autre part, à la préservation des sites remarquables, ont la vie dure dans la société française. Les tentatives pour passer du fleurissement à une réflexion davantage centrée sur le paysage ne sont pas concluantes : elles révèlent des difficultés pour faire émerger une conscience paysagère. Il est donc encore difficile de faire admettre que le paysage est une construction sociale ; pourtant, plusieurs équipes soulignent que cette dernière

¹ Ce document dit « de synthèse » est issu des lectures réalisées par plusieurs membres du Conseil Scientifique des rapports de recherche et des synthèses remis au MEDD.

définition constitue la seule voie pour le rendre opératoire dans le champ de l'aménagement ou du développement local. Mais du point de vue des acteurs institutionnels et techniques, le terme paysage acquiert le plus souvent un statut consensuel : hors du paysage, point de salut et en conséquence, le consensus conduit à l'absence de débat dépassant la simple dimension formelle, esthétique, symbolique du paysage. Cette situation flagrante dans plusieurs recherches, aboutit également à une confusion entre « Le Paysage » au singulier, objet théorique traduisant une façon de penser ce que l'on voit et « les paysages » au pluriel forcément attachés à des lieux où se construisent des représentations, s'exercent des activités et se mettent en place des politiques. Les acteurs passent aisément des paysages aux territoires, les premiers comme les seconds étant forcément situés dans l'espace et dans les couples matérialité/immatérialité, pratiques/représentations.

Il semble cependant désormais acquis que paysage n'est plus un terme univoque, mais qu'il délimite un « complexe paysager », qui s'est constitué par superposition de sens, sorte de réplique, dans le registre des représentations ou de l'immatériel, du palimpseste qu'ont décrit les géographes dans celui de la matérialité de l'espace observé. Complexe paysager qui se décline également, dans la théorie de G. Bertrand, en géosystème, territoire, paysage : le géosystème représentant la part matérielle naturaliste transformée par l'activité anthropique, le territoire la part sociale, politique et stratégique, et le paysage la part culturelle, patrimoniale et identitaire de la pensée du rapport avec le monde qui entoure l'individu et la société. Ce complexe paysager constitue désormais le cadre conceptuel des analyses permettant d'insérer la dimension paysagère dans la construction d'un projet de territoire. Il n'est cependant pas contradictoire avec la diversité des conceptions, ni avec la tendance actuelle qui tente, à travers le paysage, de résoudre les questions du cadre de vie.

Néanmoins, les équipes se sont interrogées sur la pertinence d'une définition qui ramène le paysage vers une construction sociale ou vers le cadre de vie, sans pour autant que la question de l'apport du paysage et des recherches qui sont menées conduisent à un réexamen du bien-être social et individuel. Si cette dernière notion réapparaît comme question pour la recherche, elle est encore très éloignée du paysage malgré certaines tentatives de rapprochement. Le bien-être reste encore une notion trop centrée d'une part sur le confort, d'autre part sur la santé. Mais il interroge la communauté scientifique en sciences sociales et pourrait donner lieu à des analyses où la mobilisation des sens humains dans l'appréciation d'un paysage (et de sa matérialité) ouvre la voie à de nouvelles pistes de recherche. Les travaux entrepris sur le bien-être animal esquissent de nouvelles formes de questionnement, parce qu'ils interrogent les rapports d'un être vivant avec la matérialité environnante. La question de l'articulation entre le bien-être individuel et le bien-être collectif permet de s'interroger sur les relations entre espace privé et espace public.

Le paysage tourne donc autour du bien-être, sans jamais l'intégrer totalement, et notamment dans l'analyse des choix résidentiels par rapport à une situation paysagère donnée : on choisit de préférence d'habiter en gardant la vue dominante ou en ménageant des échappées visuelles notamment vers un paysage végétal. Une revalorisation « paysagère » d'un quartier peut également se concevoir à travers l'aménagement de la rue. Certes, mais ce n'est pas apporter une preuve tangible du

rôle positif de la vue dans le bien-être individuel (et éventuellement social). Comment interpréter ce constat que le ménagement d'une vue contribue à se sentir mieux que le voisin qui voit son regard butant sur un mur ? La sociologie répondrait que cette appréciation répond à une norme sociale et que celui qui possède la vue peut s'en prévaloir et se sentir ainsi mieux (supérieur peut-être dans l'ordre social) que celui qui ne la possède pas. Il faudrait explorer, revisiter ou prolonger Bachelard et la poétique de l'espace (l'échappée du regard depuis le grenier de la maison qui incite au rêve, à l'évasion, par exemple) ou Merleau-Ponty et la question des parts respectives du visible et de l'invisible dans la diversité des regards. Peut-on individualiser des modes d'observation du paysage distincts entre l'habitant ordinaire, l'expert, le scientifique ? Quelle est la part de visible et d'invisible que chacun d'entre eux mobilise et comment se traduit-elle dans les représentations et les pratiques ? Quelle est la part du culturel, de ce qui a été construit par l'apprentissage du voisinage de l'autre ou par l'apport de la connaissance « académique » ? Qu'en est-il alors des civilisations qui vivent dans des habitations où, à l'inverse, la vue est proscrite, comme dans la culture arabe et ses maisons repliées sur une cour ou un patio intérieurs, sans vue et au contraire conçues pour éviter l'intrusion du regard étranger ; ici aussi il s'agit bien de normes sociales ou culturelles qui préserve en particulier la vie féminine.

L'un des apports des travaux au plan théorique concerne l'histoire récente du terme, envisagé tout d'abord, au XIX^{ème} siècle, à travers le modèle pittoresque et le site appréhendé visuellement. Ce n'est que plus tard, avec la loi de 1930 sur les sites classés et inscrits que la collusion entre une préoccupation esthétique et la volonté de protéger la « nature » (qui devient peu à peu écosystème puis biodiversité depuis quelques années) inscrit parallèlement le paysage dans le champ de l'environnement, tout en conservant la dimension pittoresque. Les années 1980 voient le retour du culturel avec l'émergence du patrimoine paysager, que formalisent les ZPPAUP.

La dimension sensible.

La place de la question du sensible dans les recherches du programme Politiques Publiques et Paysages apparaît essentiellement au travers des représentations sociales du paysage, de la perception et moins directement du rôle du monde de l'art. Il est cependant indéniable que celui-ci a joué et continue à jouer un rôle essentiel. L'origine des termes paysage, paisaje, paesaggio, paisaggem, du moins dans les langues latines est indubitablement lié à la représentation artistique du pays (pour reprendre la théorie d'A. Roger), bien que pour les langues anglo-saxonnes, l'origine sémantique ne soit pas aussi claire (exemple des termes Landskap ou Landschaft, où les suffixes « skap » et « schaft » renvoient à une signification sociale). Les recherches réalisées ont donc davantage développé la question du sensible à travers les sensibilités des acteurs aux « états » du paysage. Mais ce qui est cependant notoire, c'est la place toujours discutée et problématique de l'esthétique, du rapport des acteurs aux formes paysagères, qu'il s'agisse des vues sur une ville, des formes de l'espace public, des formes des végétaux ; ou qu'il s'agisse encore des images et des modèles paysagers inscrits au cœur des représentations sociales.

Sans que le but de ce document de synthèse consiste à développer les diverses dimensions de la question du sensible, on tentera d'en donner une approche succincte, certes, mais qui fournira cependant quelques clés de compréhension. L'une des questions que pose le recours au sensible réside dans la mobilisation des médias utilisés pour traduire des regards portés sur les paysages et dans le rôle des artistes : leur capacité à médiatiser des modèles paysagers, des visions de la ville ou de la campagne entre dans les processus de construction sociale du paysage, soit par proposition de formes de regards, soit par l'apprentissage d'un regard critique de la production paysagère de l'aménagement du territoire. Si la recherche a commencé à se pencher sur ces processus, elle n'en a cependant pas pour autant exploité toutes les pistes, loin s'en faut. Ce qui semble poser problème aujourd'hui, c'est la question du transfert du regard artistique dans la société : quel peut être l'effet de la production artistique de la photographie, de la sculpture, du cinéma, du Land Art sur les représentations sociales, et notamment sur les représentations populaires, si ce n'est d'éveiller une « sensibilité » ou d'instaurer une nouvelle manière de voir le paysage ? On est encore loin de pouvoir affirmer des effets directement mesurables. Les expériences de mobilisation d'expressions artistiques modifient certainement les manières de regarder les paysages ou les rapports culture/nature, mais comment, dans quels sens ? Et ont-elles des effets sur les pratiques sociales ? Le recours à l'art ou à la lecture dite « sensible » du paysage n'est-elle pas parfois un moyen de détourner les questions posées par le paysage lui-même ? Ici d'ailleurs se pose la question du temps d'enregistrement des nouveaux modèles par les sociétés, la place des anciens par rapport aux nouveaux. Par quelles voies se fait l'assimilation de ces modèles : quels peuvent être leurs effets sur les pratiques des urbanistes, des architectes et des paysagistes qui pourraient être des intermédiaires auprès de la société « ordinaire ». On peut également s'interroger sur l'authenticité des rapports entre le monde de l'art et le paysage. Que certains artistes cherchent à revisiter les représentations du paysage ne fait aucun doute, mais il est également certain que d'autres sont davantage préoccupés par des questions esthétiques, ou même par des problèmes de techniques de représentation, le paysage n'étant alors qu'un objet secondaire de leur intérêt. De même peut-on s'interroger sur la mobilisation d'un corpus de connaissances spécifiques au paysage par les artistes et sur les rapports entre ces connaissances et les savoirs scientifiques.

On touche ainsi, à travers le « sensible », à une dimension du paysage agitée depuis que le terme est réapparu dans les sciences sociales et le domaine opérationnel de l'aménagement, c'est-à-dire dans les années 1960. Agitée en particulier par les milieux de la pratique professionnelle avec la plus grande complicité d'institutions administratives (et de certains groupes scientifiques). Le sensible est devenu un terme de la pratique « paysagiste », sans qu'il ne soit jamais vraiment explicité. Qu'est-ce que le sensible ? Qui est sensible ? A en écouter certains praticiens, le paysage serait lui-même sensible (voir la pratique de la « carte sensible » enseignée à l'ENSP de Versailles). Ou bien ce serait la démarche qui serait sensible, notamment par la traduction de ce que le praticien ressent d'un paysage et qui lui permet de le caractériser en termes *d'ambiances paysagères*, de lui conférer une *identité*. Les sciences sociales raisonnent davantage en termes de *sensibilités sociales*, qui iraient du vécu au perçu des acteurs, des habitants ou des individus face à un paysage. Le paysage est souvent le moyen de révéler des conflits sociaux, d'anciens antagonismes de groupes ou familiaux qui se sont

crystallisés dans les formes ou dans certaines composantes paysagères. Du moins est-ce dans cette acception que les recherches réalisées conçoivent le sensible en cernant les représentations sociales des paysages des individus.

Le sensible relève donc à la fois de l'idéologie, de la phénoménologie, de l'esthétique et de l'affectif, des valeurs attribuées aux objets qui composent le paysage, il renvoie également aux sens et à la sensibilité physiologique et psychique de l'individu au monde des objets qui l'entourent et participent à la construction du paysage. Voie encore imparfaitement explorée par les sciences sociales, et en tout cas dans les recherches du programme, mais elles l'approchent, notamment pour affirmer que le sensible n'est pas uniquement la sensibilité à la vue, mais également aux autres sens humains qui évaluent le rapport à la matière auquel le corps humain se « frotte ». Pour rappeler que le sensible est une constante de l'histoire, même si la notion de paysage n'est pas contemporaine et apparaît tardivement dans l'histoire. Ou encore pour assimiler le paysage à la forme sensible d'une interaction dynamique du naturel et du social. Les sciences sociales conçoivent ici davantage cette catégorie du sensible dans une vision sociologique, où les groupes d'acteurs s'affrontent, se confrontent, mesurent leurs places respectives dans l'ordre social, par rapport à une question sociale, celle du paysage, ou par rapport à des modèles paysagers et à des objectifs et stratégies politiques. Mais il est vrai que les travaux étaient davantage centrés sur l'analyse des politiques publiques et que l'axe théorique (l'émergence du paysage dans la culture contemporaine) n'était pas privilégié dans le texte de l'appel à propositions de recherche. Il reste donc un pan à approfondir, celui que certains travaux ont commencé à investir, autour de la mobilisation des sens humains et de leur capacité à établir des relations avec la question de l'environnement ou des significations affectives et symboliques auxquelles le monde des objets renvoie.

Paysage et problèmes d'environnement...

La question des interrelations entre paysage et environnement est et reste problématique et souvent polémique. Elle mérite un approfondissement que cette tentative de synthèse ne peut se permettre de proposer comme une avancée déterminante.

Dans ce registre de recherche, effectivement, c'est en particulier le problème de la pollution atmosphérique qui a été abordé comme facteur qui interviendrait dans l'appréciation d'un paysage urbain ou celui de la pollution de l'eau dans la qualification d'un paysage rural, comme le paysage de bocage. En prolongeant ces pistes, la recherche pourrait sans doute investir la notion de bien-être dans les relations entre santé et environnement (cf. supra). Cette question du lien entre paysage et problèmes d'environnement a cependant été manifeste dans quelques recherches, dont le caractère interdisciplinaire a été le plus affirmé. C'est en effet là que des liens ont pu être établis entre biodiversité et paysage, entre pollution de l'eau et configurations paysagères envisagées comme des objectifs de politiques publiques. Ces relations bousculent d'ailleurs parfois des hypothèses que les scientifiques eux-mêmes s'apprêtaient à mettre au rang de certitudes définitives : la biodiversité peut être majorée par un modèle paysager critiqué au plan esthétique et inversement. Un tel résultat ne peut être acquis que si l'évaluation des effets d'une

politique publique sur le paysage prend en charge à la fois et en tentant de les articuler, la dimension immatérielle d'un paysage (esthétique en l'occurrence) et sa dimension matérielle (sa biomasse, les espèces végétales et animales qui le caractérisent et leur organisation spatiale). Les relations entre les problèmes de qualité de l'eau et le paysage procèdent de la même démarche scientifique : chercher à comprendre comment des pratiques qui transforment la matérialité même de structures paysagères modifient le phénomène de ruissellement et la percolation ou l'entraînement des effluents nitrates dans l'eau des nappes et les cours d'eau. Elles manquent encore de modèle suffisamment opératoire pour montrer la relation entre organisation du paysage et processus biophysiques, en l'occurrence pollution, ruissellement et percolation.

...matérialité et immatériabilité du paysage.

L'énonciation de la dimension matérielle du paysage renvoie à une construction : le paysage est un objet construit par les pratiques sociales en interaction avec des processus biophysiques. Mais cette dimension matérielle ne va pas de soi ; si elle semble désormais admise par la majorité des équipes engagées dans le programme, elle est encore contestée par des approches résolument culturelles : le paysage n'est qu'une relation, un regard, ou même une manière de concevoir les rapports de l'individu avec le monde qui l'entoure. Le débat persiste et pourra persister encore longtemps, car cette divergence est au cœur d'un enjeu de pouvoir sur un objet qui définit un champ d'intervention politique, technique et artistique qui n'envisage le paysage que dans sa dimension immatérielle. C'est certainement un apport des recherches du programme que de concevoir le paysage à l'intersection des deux dimensions, matérielle et immatérielle.

Si la dimension matérielle du paysage est pertinente, elle mobilise évidemment la nature, des processus naturels et des pratiques sociales. La nature est le plus souvent convoquée par sa représentation et les pratiques sociales que par sa matérialité qui est conçue comme un ensemble de processus biologiques ou physiques ; mais encore cette présence est-elle assez rare et reste-t-elle finalement relativement marginale dans l'ensemble des recherches en se cantonnant aux recherches interdisciplinaires qui mobilisent sciences sociales et sciences biologiques. La matérialité du paysage est objectivable par des formes, des physionomies, des composantes structurelles que retracent observations de terrain, cartes, photographies aériennes, SIG et images satellitaires. Son analyse nécessite des protocoles rigoureux. Elle relativise et permet de situer et expliciter les représentations en découvrant les objectifs souvent occultés de politiques. Mais on pourrait se demander si la matérialité du paysage n'est pas également constituée par la matérialité sociale elle-même, par l'ensemble des êtres humains, allant jusqu'à intégrer les relations corporelles et spirituelles (au sens de l'esprit et non au sens strictement religieux) que l'individu entretient avec la nature physique et biologique, avec l'inerte et le vivant.

C'est donc davantage sous la forme de ses représentations et de pratiques sociales que la nature est convoquée : dans les oppositions récurrentes sauvage/cultivé ou enfrichement/défrichement qui s'inscrivent dans un contexte où l'écologie participe à de nouvelles représentations du paysage et de la nature.

Egalement dans la remise en cause de l'opposition nature/culture : le rapport social au paysage, à l'échelle locale, renvoie à des cultures de la nature qui s'effacent devant la suprématie de cultures techniques, en particulier chez les agriculteurs ou dans la société civile et en particulier dans la population rurale. La connaissance empirique des processus naturels a forgé, dans ces populations, ces cultures de la nature qui permettent de comprendre les formes des paysages, à travers les pratiques de la taille des végétaux, du tracé des haies et du modelé des talus. Ces cultures s'affrontent à La Culture que prodigue l'académisme des milieux institutionnels avec la complicité de praticiens défendant la primauté de la production artistique élitaires sur le populaire. Ces cultures, académique et locale, auxquelles s'ajoute la culture de l'individu contribuent à la structuration du complexe paysager évoqué antérieurement : elles s'accumulent dans les représentations par une sédimentation qui permet de comprendre les contradictions identifiées dans l'analyse des représentations sociales ; elles contribuent à éclairer les positions des acteurs, à démonter les idéologies et les stratégies sous-jacentes.

Le paysage progresserait dans la société, mais sous quels sens ? Les modèles esthétiques, le pittoresque en particulier (mais les autres également : bucolique, pastoral, sublime, etc.) comme les anciennes catégories paysagères opposent une force d'inertie qui freine l'avancée des nouvelles connaissances issues des sciences sociales ou de l'interdisciplinarité. Comme on l'a déjà évoqué, ces modèles ont la vie dure et pourraient s'opposer à l'expression spatiale et temporelle de la modernité. Et précisément, leurs significations temporelles constituent également un obstacle pour progresser dans la compréhension contemporaine des rapports sociaux au paysage : les formes circulaires seraient forcément médiévales, les régularités romaines, la forêt primitive, les bocages nés au Moyen Âge et les openfields issus de la mécanisation. La nature réelle des temps historiques est notoirement méconnue ; tout objet composant le paysage est, quelle que soit l'époque où on le considère, un objet transformé qui témoigne de situations antérieures elles-mêmes vecteurs de messages et transformatrices. L'objet ancien contribue autant à l'évolution des représentations du paysage qu'à celle de sa matérialité.

La connaissance des rapports sociaux aux paysages nécessite donc une multiple contextualisation : spatiale, temporelle, sociale, écologique. Seule l'analyse de ces contextes permet de valider des connaissances extraites par les acteurs. Elle constitue un passage obligé dans l'analyse et l'évaluation des politiques publiques en permettant de situer l'échelle, l'origine sociale et les attendus de leur genèse, de leur mise en œuvre, de leurs effets. Mais ceux-ci demandent précisément que leurs dimensions tant matérielle qu'immatérielle soient bien cernées grâce aux protocoles de recherche et aux outils appropriés utilisés. Certaines disciplines pourraient être mieux placées que d'autres pour tenter cette conjugaison matériel/immatériel, comme l'agronomie, la géographie, l'anthropologie : leurs méthodes mettent en relation un lieu dénommé et caractérisé par des combinaisons de matières (inerte, vivante) et des pratiques et techniques, mais elles ne sont pas encore allées au bout du processus de pensée de cette relation ; cet enjeu révèle la nécessité de repenser une technologie biologique qui se démarque de l'ingénierie écologique et permette d'articuler technique, social et écologique.

Paysage et identité.

Si la question de l'identité est fortement sollicitée aujourd'hui, elle n'a pas été au cœur de la plupart des recherches engagées. Il est vrai que cette question est difficile, même si les milieux de la pratique professionnelle n'hésitent pas à franchir le pas et à utiliser aisément le terme en l'associant au paysage lui-même. « *L'identité paysagère* » est en effet récurrente dans le vocabulaire paysagiste : elle renvoie essentiellement à la spécificité d'un paysage et à ses caractères distinctifs d'autres paysages voisins ou plus éloignés. Mais elle n'est pas dénuée de risque sémantique et politique, car elle peut comporter une dimension d'exclusion et de blocage d'évolution. Elle se fonde sur un renversement idéologique de la fin des années 1960 mettant fin à la théorie de la « table rase » qui prévalait dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme et légitime le poids et la nécessaire valorisation du paysage existant dans l'élaboration de projets de paysage.

Dans les recherches du programme, la question de l'identité est d'une autre nature : elle renvoie au social et aux liens entre le paysage et une société donnée ; c'est l'identité collective d'une région ou d'un pays, porteuse ou non d'une vision contemporaine et prospective du paysage. Les actions de fleurissement peuvent en effet renvoyer à une identité collective, sans toutefois atteindre un objectif global. Dans un contexte historique lourd, une société locale confrontée à son passé peut se trouver également face à un obstacle rédhibitoire à cette conception, car cette histoire a écrasé la connivence qui peut s'établir entre elle-même ou les individus qui la composent et le paysage qui en porte les marques : la Grande Guerre a bouleversé la capacité des habitants de l'Argonne à se reconnaître dans ses paysages tant ils en portent les stigmates. Cette difficulté d'élaboration collective légitime l'approche ethnographique et la reconstitution des traces archéologiques propres à rebâtir une autre histoire, moins tragique et plus encline à forger cette identité collective. Elle n'est cependant pas sans risque également de patrimonialisation de toute trace matérielle ou immatérielle de l'histoire, procédure fréquemment utilisée dans les projets d'aménagement qui ne trouvent souvent que la voie du tourisme pour animer et entraîner le pays dans le développement.

Mais le patrimoine semble changer de sens. En faisant prendre conscience aux acteurs des capacités du passé d'entrevoir l'avenir, il modifie leur vision du paysage et lui donne le sens d'une ressource pour le développement. L'idéologie de la « table rase » a fait long feu et l'aménagement du paysage ne peut se concevoir qu'en se projetant dans le passé et dans l'avenir. Peut-être la communauté scientifique a-t-elle sous-estimé le rôle que ce passé, pensé comme innovation par les acteurs de terrain, peut jouer dans l'action politique.

Le paysage urbain existe-t-il et dans quelles conditions ?

La question peut sembler saugrenue, impertinente, mais ici encore, il semble bien qu'elle renvoie à la difficulté de se départir du lien privilégié entre paysage et naturalité. Pour certains scientifiques, cette question est dépassée, le paysage existant partout. L'argument de l'absence du terme dans le langage commun ne tiendrait plus ; mais dans les représentations communes, s'il n'y a pas de nature, il n'y a pas de paysage. Dans le domaine de l'aménagement, cette question soulève

d'avantage celle du partage des compétences, voire d'accès à un marché et des ressources plus valorisants dans l'urbain que dans le rural ; peut-être également de différences de processus d'interactions entre le biophysique et le social ?

Les représentations communes du paysage interrogent malgré tout la pertinence du paysage urbain et son caractère opératoire tant dans l'approche théorique que dans la démarche de projet d'aménagement. Cette question soulève tout d'abord des enjeux professionnels : la plus grande part des praticiens interviennent sur l'espace public urbain et non sur les formes complexes de la ville, ce que révèle le retour à la préoccupation de l'aménagement de la rue ; il existe donc une tension entre le territoire urbain assimilé à un paysage pour sa fonction symbolique et esthétique et le territoire urbain espace des enjeux sociaux où le paysage ne manifeste pas directement son opérationnalité. Cette tension est symptomatique des écarts entre des conceptions scientifiques et des conceptions techniciennes du paysage. Les interrogations portées sur la ville et la question de la nature permettent sans doute de raisonner la ville en termes d'écosystèmes ; la question du projet urbain pensée en termes de paysage réduit-elle la ville à l'espace public et évacue-t-elle l'ensemble des questions sociales, économiques et écologiques que posent désormais la ville ou plus exactement les diverses formes de villes ? Certaines des recherches du programme Politiques Publiques et Paysages apportent en tout cas des enseignements sur les rapports entre la dimension esthétique de l'urbain – qui pourrait être donc la face opératoire du paysage urbain – et le social, dans la mesure où une revalorisation formelle de la rue est productrice de ségrégation sociale ; la mobilisation des archives de l'urbanisation et de l'industrialisation apporte également des enseignements intéressants dans la connaissance du rôle de l'installation des établissements classés dans la production de la ville et des processus de ségrégation sociale. On se trouverait d'ailleurs là dans le cas analogue (analysé depuis longtemps déjà) au processus de « gentrification des sites classés » et protégés par la loi : les analyses ont en effet révélé les stratégies d'acteurs militant en faveur de la protection d'un site ou d'un paysage qu'ils ont investi dans leur propre intérêt.

La question du paysage urbain n'a pas été investie par la recherche avec la même intensité que le paysage rural. On peut cependant se demander si les problèmes sont identiques et si les approches peuvent être les mêmes. L'identification des pratiques et des représentations reste en tout cas au cœur du dispositif méthodologique ; la recherche de compréhension des interrelations entre processus naturels et processus sociaux ne se produit pas forcément à la même échelle, ni sur les mêmes objets, mais elle peut être autant pertinente dans l'urbain et dans le rural, comme le montre une recherche qui porte sur le paysage urbain et qui mobilise des indicateurs biologiques et physiques.

En tout cas, les recherches réalisées dans le cadre du programme Politiques Publiques et Paysages n'ont que très peu abordé la question du « paysage » périurbain, ou alors très indirectement, par l'intermédiaire du rôle du paysage dans les choix résidentiels. Stigmatisé et en même temps convoité, le périurbain peut ouvrir des pistes nouvelles pour articuler les démarches artistiques et scientifiques qui ne l'ont pas été jusqu'à présent.

Statut du paysage.

Le problème que pose le paysage urbain renvoie donc au statut du paysage, tant dans la recherche que dans le domaine de l'action politique.

Le paysage objet : la recherche l'a admis depuis longtemps et en particulier la géographie dont il a été un des premiers paradigmes : le paysage est l'objet de la recherche ; il suppose ainsi une mise à distance critique et son analyse est théoriquement dénuée d'idéologie ; il renvoie non seulement à une observation des formes matérielles que les pratiques sociales impriment dans l'espace, mais également à celle de la pensée des acteurs qu'inspirent les formes et les rapports sociaux. Le paysage objet n'a pas la même signification dans l'action politique : le paysage est l'objet des politiques dédiées, autant pour sa protection que pour sa gestion ou son aménagement. Il est teinté d'idéologies, de stratégies et d'intentions. Cette divergence entre paysage objet de la recherche et paysage objet des politiques marque la difficulté du dialogue entre recherche et action : les acteurs des politiques publiques voient fréquemment d'un œil méfiant la recherche se pencher sur l'objet de leurs actions, car elle perce précisément ces idéologies, objectifs et stratégies et les décalages entre les discours et les pratiques.

Le paysage outil : le paysage devient lui-même également pour la recherche un moyen de comprendre les processus sociaux et naturels ainsi que leurs interactions. En analysant les formes des paysages, l'organisation et l'évolution des structures et composantes paysagères dans l'espace et les manières dont les acteurs les pensent, s'en saisissent et les transforment, la recherche fait du paysage une manière de lier les changements sociaux et les changements naturels et leurs enjeux. Il peut être également un moyen d'identifier les conflits, les analyser et expliciter leurs enjeux. En le mettant sous cette forme à la disposition du dialogue chercheurs/acteurs, la recherche fait du paysage un outil mobilisable dans les actions de développement local. Mais il doit alors s'ouvrir et ne pas en rester à la seule dimension esthétique. Il doit permettre aux acteurs des politiques d'y reconnaître leurs marques, leurs pratiques et leurs objectifs, de manière à pouvoir négocier le changement à travers leurs projets individuels et collectifs. Le paysage sert finalement de prétexte pour l'engagement d'un débat, à travers les formes visibles des marques de chaque groupe d'acteurs dans le territoire, ces formes visibles renvoyant souvent à l'invisible, aux modes de pensée et en particulier aux représentations, ou aux intérêts catégoriels. Le paysage outil procure donc à la fois à la recherche une part de méthode et aux acteurs (politiques et techniciens) un moyen de dialoguer, de négocier des actions de développement local ou d'aménagement, de repenser la distribution des usages sociaux de l'espace ou des productions, de réguler les transformations des territoires.

Le paysage outil donne lieu à l'exercice d'une « culture du paysage » élaborée par les praticiens. Culture qui s'effectue notamment par le croquis de paysage, sorte de rite du milieu professionnel, manière de lire et de projeter le paysage, revêtant un caractère de continuité par rapport aux pratiques des artistes paysagistes anciens, et réaffirmant les valeurs esthétiques auxquelles ce groupe est attaché, qui lui permet de consolider sa place dans l'ensemble des milieux techniques ou artistiques. Elle est devenue une valeur pédagogique que certains autres milieux de l'enseignement se sont réappropriée, notamment les formateurs de l'enseignement agricole. Cette

culture se construit par recomposition de connaissances, mais pour l'instant, elle n'assure pas la prise en compte de la matérialité du paysage : elle reste attachée aux formes et à leur signification esthétique.

Le paysage alibi : ce statut a déjà été souligné depuis longtemps par la recherche. Il prend une acuité particulière dans l'analyse et l'évaluation des politiques publiques : la sphère politique mobilise souvent le paysage pour « faire passer » des objectifs qui n'ont rien de paysager. Ceux-ci sont l'alibi de politiques sectorielles qui suscitent des résistances locales. L'habillage paysager des politiques sectorielles tend à masquer les intentions politiques dont l'acceptabilité sociale n'est pas immédiate.

Le paysage image : il est fréquemment utilisé par les milieux politiques ou professionnels comme un moyen de valoriser un territoire, une production, des valeurs patrimoniales. Il est devenu une arme privilégiée de la patrimonialisation du paysage lui-même.

Le paysage projet : ce sens est devenu aujourd'hui un enjeu qui perturbe les relations entre pratique professionnelle et recherche, sur lequel une réflexion approfondie peut permettre de dédramatiser ces relations. Vigoureusement revendiqué comme paradigme, voire comme slogan par une part de la communauté des praticiens, il reste finalement peu explicite, en dehors de la définition issue de la pratique jardinière et qui le réduit à un projet formel : le projet de paysage est alors celui qui se dessine dans les écoles de paysage, il reste un terme clos sur lui-même, peu enclin à s'ouvrir à de nouvelles pratiques et connaissances. Mais depuis quelques années émerge pourtant une autre conception du projet de paysage qui se construit dans la mobilisation des acteurs et dans l'espoir d'une participation citoyenne. Il est souvent assimilé à un projet de territoire, le paysage n'en étant que l'une des dimensions, à signification variable : esthétique, certainement, symbolique et identitaire, moins souvent, sociale et écologique, rarement, économique encore moins souvent. Le paysage projet a permis d'apporter certaines réponses mais laisse cependant ouvertes de nombreuses questions :

- Le paysage est toujours le « produit » d'un projet (de développement ou d'aménagement). Il peut être également le produit d'un projet politique, comme par exemple le projet politique libéral de la société anglaise du XVIII^{ème} siècle d'où l'intention esthétique n'est pas absente (instauration de la propriété individuelle et enclosures, développement de l'élevage, révolution fourragère). Ce produit est connu ou pas par les usagers (résidents et visiteurs) et par les acteurs locaux ; ils en ont conscience ou pas. Développer la connaissance du « produit » paysager des projets et en faire prendre conscience aux usagers et acteurs est une finalité des politiques publiques. La recherche est mobilisée par l'anticipation des effets d'un projet sur le paysage, par le « suivi » du paysage en cours de projet et par la sensibilisation des acteurs locaux à cette dynamique. La prise de conscience des effets sur le paysage d'un projet peut être un facteur pour la définition d'un projet.
- Le paysage peut être facteur de projet : comme outil de connaissances ; il mobilise alors la connaissance de la recherche et des experts. Il peut être facteur comme outil d'échanges entre acteurs et experts et entre acteurs eux-mêmes. Il y a cependant des conditions pour que le paysage soit outil

d'échanges entre acteurs (exemple : l'autodiagnostic entre acteurs locaux doit précéder le diagnostic d'experts).

- La dimension historique, voire le temps long de l'archéologie, peut contribuer à faire du paysage un facteur de projet.
- Peut-il y avoir « projet de paysage » ? La dynamique paysagère ne doit-elle pas toujours être incluse dans un projet plus large ? En effet, l'on sait que les politiques paysagères ont moins d'effets sur le paysage que les politiques socio-économiques qui n'ont pas pour but d'intervenir sur le paysage.
- Pour les politiques publiques, y a-t-il paysage quand il n'y a pas de projet ?
- Un projet de paysage n'est-il pas une vision prospective d'un territoire qui s'appuie sur un projet politique, économique et social et que les acteurs (dont les experts) sont capables de traduire en « scénario » paysager ?
- Comment les acteurs peuvent-ils objectiver le paysage ? Ne faut-il pas passer, comme les recherches le montrent souvent, par des objets ou des associations d'objets entrant dans la composition du paysage ?
- Comment concevoir une méthode d'analyse du paysage qui n'élimine pas l'analyse systémique ?

La définition d'un projet de paysage est cependant liée à la question de l'échelle : il est indéniable qu'à l'échelle d'un espace foncier maîtrisé par un seul acteur (privé ou public), la question ne se pose pas de la même manière que pour un espace étendu au foncier complexe et non maîtrisé et où les acteurs sont multiples. La question qui se pose ici est de savoir à quelle échelle peut être élaboré et proposé un projet de paysage : le local est-il une échelle obligatoire dans la relation entre projet et paysage ? L'exemple anglais évoqué précédemment montre qu'il peut y avoir projet à une petite échelle (celle d'un territoire national, mais les effets sociaux sont éminemment discutables). La maîtrise (relative certes) des emboîtements d'échelle que permet désormais la technologie géographique doit pouvoir éviter l'obstacle de l'échelle. Mais les impératifs de connaissance de la complexité des processus naturels et sociaux, comme ceux de l'analyse des formes fines des paysages, donnent à l'échelle locale une place privilégiée. La question des échelles n'est toutefois pas uniquement une question d'échelles territoriales : les échelles temporelles, notamment, doivent être mobilisées pour comprendre les temps d'élaboration, de médiation et d'assimilation sociale ou politique du projet.

II. Enseignements méthodologiques.

L'articulation des théories et des méthodologies ne permet pas toujours de séparer strictement les deux domaines. Dans le développement précédent, certains prolongements méthodologiques des réflexions et apports théoriques ont déjà été abordés. On ne reviendra donc sur ces implications que d'une manière succincte.

La genèse des politiques.

Les méthodes adoptées pour évaluer une politique publique dédiée consistent tout d'abord à en reconstituer la genèse et notamment à y resituer la place des institutions et des milieux qui ont contribué à son élaboration. Il est alors nécessaire d'identifier les acteurs qui ont joué un rôle, spécifier ce rôle et démêler les liens qui s'établissent, autour d'une idéologie, entre ces divers acteurs. Cette méthode demande parfois de remonter le temps à des périodes antérieures à la dénomination de la politique elle-même, de cerner le champ d'action où prend naissance le fondement de la politique, de préciser les modèles paysagers qui préludent à cette émergence.

Toutefois, cette méthode ne doit pas oublier d'explorer les pistes parallèles : on pourrait en effet croire que l'idée à partir de laquelle la politique émerge est limitée au seul milieu qui agit au sein de l'Etat ou des institutions qui en sont les auteurs. Il est nécessaire de se demander si l'idéologie fondatrice de la politique ne donne pas déjà lieu à des pratiques dans la société, indépendamment de la mise en œuvre de toute politique. C'est précisément le cas qui a pu être observé dans la mise en œuvre de la politique de reconstitution du bocage : certains acteurs, agriculteurs et propriétaires fonciers contribuent d'eux-mêmes à l'objectif de cette politique, sans être formellement identifiés dans les institutions et avant même qu'elle soit mise en œuvre, contrairement aux acteurs bénéficiaires de subventions. Il y a là un motif de réflexion sur le caractère innovant d'une politique, dans la mesure où certains acteurs l'ont devancée alors que le cadre institutionnel n'est pas encore en place.

Evaluation des dispositifs de suivi des politiques.

Les recherches ont contribué à évaluer les dispositifs mis en place par les institutions en identifiant les procédures de suivi de la mise en œuvre de la politique. Cette analyse consiste à dépouiller les dossiers administratifs et à y chercher comment l'institution responsable de la politique évalue elle-même l'effet de cette politique sur le paysage, à savoir comment l'institution pense cette politique par rapport au territoire de mise en œuvre : un dispositif cartographique est-il prévu ? Une base de données a-t-elle été élaborée ? Une évaluation financière est-elle mise en place ? Cette analyse nécessite que soit retracé le contexte paysager, social et spatial dans lequel la politique a été élaborée, ce que certaines recherches soulignent.

La méthode d'évaluation : qu'évalue-t-on ?

La question centrale que se sont posée les recherches est celle de la nature de l'objet évalué. La réponse à cette question n'est pas univoque : les équipes ont autant cherché à évaluer les effets tangibles sur la matérialité des paysages que sur les acteurs et sur leurs représentations ou les valeurs qu'ils attribuent au paysage. Valeurs non uniquement esthétiques, ni seulement économiques, ni d'une autre nature : c'est l'ensemble des valeurs qui a été passé au crible des analyses.

De la même manière, lorsqu'il s'agissait d'évaluer une politique paysagère, il a été nécessaire de la resituer par rapport aux autres politiques qui modifient souvent les rapports locaux de pouvoir et modifient le contexte local. Les équipes ont également cherché à préciser les significations du paysage dans ce contexte et dans la politique évaluée.

D'une manière générale, c'est essentiellement le jeu des interactions entre les effets d'une politique et les représentations du paysage chez les acteurs qui a été au cœur des méthodes d'évaluation. Le rôle des praticiens et des experts a fait souvent l'objet d'une analyse particulière, dans la mesure où ils occupent une place privilégiée dans la procédure d'élaboration de la politique, dans sa mise en œuvre et parfois dans son animation ou son suivi. On s'est notamment demandé quel était le paysage défendu par ces experts : décor, patrimoine, territoire ou cadre de vie ? Les méthodes ont consisté à évaluer les décalages entre les conceptions des acteurs locaux et celles des experts, à préciser leur statut et les capacités des procédures mises en œuvre pour faciliter le dialogue entre experts et acteurs locaux, notamment dans des actions de développement où la dimension paysagère était affirmée. La reproductibilité d'une intervention d'expert a été comparée entre un espace à enjeux et au paysage remarqué et un espace au paysage jugé a priori banal : on a pu s'interroger sur le rôle de médiateur de l'expert.

Méthodes d'analyse des effets d'une politique.

Ces méthodes occupent finalement la place la plus importante dans les protocoles méthodologiques mis en place. Elles vont de la caractérisation des paysages ou des objets qui le composent à l'évaluation en retour des effets d'une politique sur la politique elle-même, en passant par l'analyse des décalages entre objectifs affichés et effets réels, évaluation économique et juridique des politiques, ou évaluation des politiques de formation au paysage.

Caractérisation des paysages et des objets matériels ou immatériels qui les composent.

Les recherches ont tout naturellement cherché à caractériser les paysages afin de pouvoir qualifier les effets de la mise en œuvre d'une politique publique. Cette caractérisation a nécessité parfois des grilles d'analyse multi-scalaires, multicritères, multi-acteurs. Mais on ressent bien la difficulté d'élaboration d'un référentiel commun, d'obtention de résultats généralisables en raison de l'unicité des situations locales, de discrimination des effets d'une politique et d'actions locales. Pour aborder les dimensions matérielles, le travail est souvent passé par une déconstruction en objets ou éléments paysagers décrits dans leurs états au moment de l'analyse et leurs transformations sous l'effet de pratiques. Des équipes ont surtout privilégié le domaine des représentations et certaines ont utilisé aussi des formes visuelles telles que photos, cartes pour caractériser des modèles paysagers.

Il a été également souligné la difficulté de distinguer une caractérisation spatiale d'objets matériels (des végétations, des haies, du bâti...) qui évoluent au cours du temps des processus biophysiques ou sociaux qui sont à l'origine de ces

évolutions. Certains modèles, comme les « chorèmes »² semblent être davantage pertinents pour représenter les processus que les structures spatiales.

Les méthodes d'analyse du discours sont fréquentes pour l'analyse des représentations sociales, mais elles ne peuvent être efficaces seules pour l'évaluation des politiques publiques ; leur nécessaire articulation avec les pratiques a été souligné. Des réflexions ont amené certaines équipes à utiliser des photographies, des représentations spatiales cartographiques, schématiques, voire plus abstraites. Certaines équipes ont mis l'accent sur la nécessité de réaliser les analyses à des échelles locales sur l'articulation entre composantes paysagères – systèmes de pratiques d'entretien – systèmes de production – systèmes de valeur, d'autres ont cherché de façon plus générale à articuler matérialité du paysage – représentations – organisation des acteurs – interventions publiques. Plus précisément, certaines équipes ont développé des méthodes permettant de dégager les interactions existant entre les activités humaines et la dynamique des paysages :

- méthodes de traitement des transformations qui permet d'élaborer une typologie des dynamiques,
- méthodes reposant sur l'utilisation du fonds cadastral pour reconstituer les dynamiques de végétation.

Une originalité très prometteuse concerne l'intégration de la dimension biophysique dans l'analyse du paysage urbain.

Cependant, ces apports méthodologiques se heurtent à un certain nombre de problèmes non résolus :

- Comment est-on passé d'un modèle politique du paysage fixiste à un modèle « évolutif » où l'action consiste à organiser les évolutions ; les méthodes mises en œuvre ne tentent pas de répondre à cette question, bien qu'elles insistent souvent sur la nécessité de prendre en compte les dynamiques.
- L'application de méthodes modélisatrices ne convainc pas de son efficacité par rapport à des méthodes plus anthropologiques ou sociologiques.
- Il semble nécessaire de dépasser la méthode analytique pour aller davantage vers des méthodes prospectives et rétro-prospectives.

Démarche par les objets.

Comme on a pu le souligner, l'un des objectifs de la recherche finalisée ou de la recherche action est d'impliquer les acteurs : le moyen d'objectiver le paysage revient alors à passer par les objets sur lesquels les acteurs s'expriment plus facilement et reconstruire le paysage dans une vision prospective ; la relation objet/projet devient ainsi opératoire, pour peu que la reconstruction soit au centre de la démarche.

² Figure spatiale modélisante.

Evaluation des décalages entre les objectifs et les effets réels (évaluation de la mise en œuvre d'une politique).

Cet objectif est au cœur des analyses. Il consiste à mesurer l'écart entre l'affirmation d'un objectif (à diverses échelles) et le paysage résultant de la mise en œuvre de la politique à l'échelle locale. Il justifie les méthodes précédemment mentionnées, qui permettent de caractériser un paysage ou ses composantes et les diverses dimensions d'une politique. Articulées, ces diverses méthodes permettent d'identifier le lien éventuel entre l'état du paysage ou de ses éléments constitutifs, les modes de gestion de la politique et d'application de pratiques destinées à aboutir à l'effet escompté. Par exemple, plusieurs projets de recherche ont montré comment les modèles paysagers des prescripteurs de politiques paysagères orientaient le contenu de celles-ci et comment ces modèles pouvaient différer voire s'opposer à ceux des habitants.

Les analyses conjointes d'une politique à objectif paysager et d'une politique sectorielle, appliquées à un même espace, conduisent à identifier les contradictions des politiques. En étudiant les modes d'application par les acteurs de terrain, ces méthodes permettent de révéler la diversité des interprétations locales, le poids de l'histoire locale, notamment par rapport aux questions du foncier et de la propriété, ainsi que les écarts qui s'établissent entre les divers échelons des institutions. La prise en compte des nouveaux découpages territoriaux a été également instructive pour évaluer les modes de mise en œuvre des politiques publiques et leurs effets réels. Ainsi certaines recherches ont pu se poser la question des liens qui s'établissent entre divers échelons institutionnels, dans les réseaux professionnels ou associatifs, ou entre ces divers groupes qui agissent dans la mise en œuvre de ces politiques et contribuent ainsi à interpréter les objectifs selon les stratégies des acteurs membres des réseaux.

Cependant, les équipes se sont heurtées au problème de la qualification des effets sur les paysages : comment qualifier ces conséquences ? Par des oppositions devenues classiques : naturel/artificiel, ouverture/fermeture, visible/invisible, sauvage/cultivé ? Ou par des évolutions et transfert de valeurs, et en mobilisant l'ensemble des multiples valeurs attribuées aux paysages : valeurs socioéconomiques (d'usage, de fonction, de production), socio-culturelles (identitaire, patrimoniale, affective, esthétique, symbolique), valeurs écologiques (biodiversité), juridiques (normes de protection, restauration, réglementaire, contractuelle).

Certaines investigations s'appuient pour partie au moins sur un concept original de lieu-dit et montrent l'intérêt d'une approche à partir d'une telle échelle d'analyse en raison notamment, dans la zone étudiée, de l'existence, au niveau de chaque hameau, de terrains collectifs (propriété indivise) qui a permis de maintenir une forme spécifique de peuplement et d'organisation de l'espace et du paysage. Cette méthode révèle l'importance de la coordination temporelle entre les interventions de politiques publiques et les dynamiques écologiques.

Les apports méthodologiques procèdent souvent de tâtonnements, de tentatives, d'expériences qui peuvent donner l'impression de bricolages, mais sont finalement assez riches ; de nombreuses questions restent pendantes, que les

équipes ont identifiées mais n'ont pu résoudre en raison de problèmes de disponibilité de temps ou de moyens :

- * L'évaluation des effets sur la génétique des populations végétales (croisements divers entre plantes introduites dans le milieu et plantes indigènes).

- * Celle des effets à long terme non maîtrisés et non pensés : les temps de réponse des milieux à l'action anthropique ne sont ni mesurés ni pensés.

- * Celle des effets sur des domaines articulés d'une politique à l'autre : par exemple, entre la politique de reconstitution du bocage et la politique de l'eau ; l'équipe a bien identifié la pertinence du lien, et a cherché à savoir si les institutions responsables de la politique se sont donné les moyens de les articuler ; mais elle ne pouvait pas évaluer ces effets en l'absence de temps et de modèle du ruissellement des eaux superficielles.

- * Celle des effets dérivés sur d'autres politiques qui interviennent presque directement sur les paysages.

- * Celle des effets des pratiques sociales spontanées d'intervention des habitants, notamment sur l'espace public urbain.

Evaluation des dispositifs de débat.

Dans l'évaluation des effets des politiques publiques, certaines équipes ont cherché à savoir comment une politique permet de réintroduire les points de vue locaux. Cet objectif a nécessité des constructions méthodologiques nouvelles : définition des objets de discussion, détermination de lieux de rencontre, méthodes de dialogue (entretien lors de parcours sur le terrain par exemple, débats sur des photographies de paysage projetées sur écran). Un guide méthodologique a pu être élaboré et édité.

Evaluation économique.

La part des évaluations économiques a été faible dans l'ensemble du programme et les équipes se sont posé la question de la pertinence des méthodes aujourd'hui utilisées en économie sur l'évaluation des « aménités ». Même si les méthodes économistes apportent des enseignements heuristiques, ne faut-il pas inventer d'autres méthodes qui soient plus en prise et articulées avec les autres disciplines des sciences sociales ; les sciences économiques ont une faible connaissance des travaux des autres sciences sociales. Quels sont les enjeux ? Faut-il savoir ce que les populations sont prêtes à payer pour avoir des « aménités » ou bien plutôt savoir ce que produisent des politiques ou des orientations sociales en matière de production de nouveaux marchés, de nouveaux métiers, etc. ? Et quels sont les effets de ces nouveaux marchés et métiers sur la société, notamment en termes de bien-être social et individuel ? Le constat d'un marché du paysagisme lié à une économie des services (entretien d'éléments paysagers et source potentielle d'activité pour d'autres catégories que les seuls agriculteurs) permet de poser en effet la question, mais de la reformuler autrement que dans les modes habituels des économistes. A cet égard on a pu regretter que les recherches relatives à certaines politiques dédiées (fleurissement, reconstitution du bocage, notamment) n'aient pu

développer une approche économiste, alors qu'elles soulevaient la question du marché induit.

Cependant, certains programmes ont cherché à évaluer l'effet mobilisateur des aides qui dépasse le cadre des seuls bénéficiaires, ce qui démontre le caractère démonstratif et dynamisant d'une politique volontariste ou interroge sur le caractère innovant d'une politique.

Le centrage sur les biens et les espaces collectifs, a cherché à savoir s'ils favorisent l'expression de collectivités sociales, augmentant les possibilités d'action directe de la sphère publique, mais servant aussi d'espace potentiel d'expression individuelle pour le compte de la collectivité.

Une méthode directement économiste s'est penchée sur le problème de l'appropriation privée du paysage, en évaluant le prix de l'habitat valorisé par rapport aux perspectives de vue mobilisant quatre critères : la vue, la texture, la dominance, la profondeur. Il s'agit d'un problème de fond qui renvoie au fait que si un individu s'approprie une vue par la construction, il peut condamner la même vue pour un résident voisin (cf. supra).

Comparatisme.

Le comparatisme a été peu développé bien que l'appel à propositions ait mis l'accent sur son intérêt. Quelques expériences ont eu lieu entre pays européens (France Danemark pour la politique de reconstitution du bocage, France Italie pour la politique de paysage), sans que l'on puisse en tirer des enseignements méthodologiques précis. Il est vrai que l'on ne dispose pas en France de véritables méthodes comparatistes.

Place de l'interdisciplinarité.

Confrontées à une question complexe, les équipes pluridisciplinaires ont été amenées à élaborer en tâtonnant, des outils et des méthodes qui ouvrent des perspectives intéressantes malgré certaines difficultés inhérentes à la pratique de l'interdisciplinarité. Les difficultés tiennent à la fois aux questions institutionnelles et disciplinaires, mais également aux temps des processus différents entre sciences de la vie et sciences sociales, aux concepts et vocabulaires qui ne sont pas toujours partagés.

L'un des problèmes de la définition de l'interdisciplinarité réside dans l'affirmation de certains chercheurs d'une nécessaire obligation pour une discipline de rester dans son champ paradigmatique, théorique et méthodologique. On entre, et en particulier dans ce domaine du paysage dans un moment de croisement des cultures disciplinaires : cette opportunité est peut-être à étudier de près. En effet, les tendances actuelles modifient les rapports entre les disciplines : même si l'on peut s'interroger encore sur l'instrumentalisation des disciplines dites non exactes par les disciplines de sciences physiques ou chimiques (exemple des programmes sur le changement climatique), on assiste sans doute à la fin d'une certaine forme

d'interdisciplinarité et d'approche systémique qui a été efficace dans le domaine de la production des connaissances, et à la naissance d'une autre forme, davantage transdisciplinaire, où sont mobilisées également des disciplines techniques et les milieux des praticiens. Elle n'est pour autant pas complètement opératoire comme le montrent les recherches réalisées où la place des paysagistes ou d'autres corps professionnels artistiques a été faible. Mais elle se pose comme un enjeu à la fois scientifique et politique, où la pratique de la recherche intègre les savoirs techniques et des milieux politiques ou des représentations de la société civile. Une nouvelle forme d'interdisciplinarité peut permettre de recomposer les configurations de recherche, à condition toutefois d'imaginer de nouveaux protocoles, de nouvelles méthodes, de s'interroger sur les moments de mobilisation des divers types de savoirs et de préciser les rôles des uns et des autres. Il semble bien qu'une part de la communauté scientifique rejette cette forme de dialogue, les savoirs non scientifiques n'étant pas validés par l'administration de la preuve. Mais on peut se demander comment les sciences sociales, en particulier, peuvent considérer ces savoirs non scientifiques dans la mesure où certaines d'entre elles, comme l'anthropologie, la sociologie, la géographie, voire l'agronomie fondent leurs corpus d'analyse sur le recueil de ces savoirs non scientifiques et leur interprétation. En tout cas, si les liens avec le domaine de l'action politique et opérationnelle peuvent modifier les conditions de la pratique scientifique dans sa relation avec la finalisation des résultats, il n'empêche que la recherche fondamentale doit occuper encore une place essentielle.

Dans les équipes qui ont tenté l'interdisciplinarité, les disciplines les plus présentes restent finalement la géographie, l'agronomie, la sociologie, l'écologie. L'histoire et l'archéologie ont été présentes mais en moindre part, même si elles ont apporté des enseignements intéressants au plan théorique, sur les échelles temporelles, en remettant en cause la représentation fixiste du paysage, au plan méthodologique également en ouvrant des pistes sur des sources nouvelles et sur le passage des échelles temporelles aux échelles spatiales. On peut cependant regretter que la philosophie et l'anthropologie aient été relativement absentes du programme.

L'une des questions posées par l'appel à propositions consistait à étudier la place des praticiens du paysage dans les recherches. Cet apport des paysagistes dans les recherches est difficile à évaluer. Le manque de formation évident des paysagistes à la recherche ne les prédispose pas à formuler des questions de recherche sans l'aide de chercheurs confirmés. Les quelques expériences conduites confirment cette hypothèse.

Certaines équipes se sont également demandées comment le chercheur pouvait mobiliser sa propre subjectivité dans les dispositifs d'action ou à l'interface recherche/action. Cette question revient à s'interroger sur les conditions dans lesquelles le chercheur peut devenir un médiateur. Elle renvoie au problème posé par le chercheur acteur, déjà discutée, mais partiellement résolue, et à celui de la forme et du moment de l'apport des connaissances scientifiques (et notamment des connaissances sur les représentations du paysage chez les acteurs) dans les dialogues avec les acteurs. Quelques expériences ont expérimenté des supports de dialogue entre chercheurs et acteurs (chorèmes, SIG, cartes, photos, dessins...).

Retour des effets des politiques sur l'encadrement législatif.

Si les recherches ont pu évaluer les effets des politiques publiques sur les paysages et les acteurs, on a peu d'enseignements sur le retour de ces effets sur le cadre législatif. Sans doute est-ce trop tôt pour mesurer ces effets ; encore faudra-t-il que les institutions responsables de ces politiques intègrent les résultats des recherches ; on ne peut l'assurer.

Retour sur la formulation des politiques publiques.

Le retour du constat des effets des politiques publiques n'a pas été privilégié dans les travaux de recherche ; néanmoins, certaines recherches proposent des analyses de l'évolution d'une politique, qui révèle des améliorations de la mise en œuvre ou des procédures d'évaluation. Les résultats des travaux du programme de recherche peuvent-ils être utilisés pour des avancées significatives dans la formulation et la mise en œuvre des politiques ? La valorisation de ces résultats est essentielle, elle doit s'interroger sur les formes de pédagogie à mettre en place. C'est sans doute également dans les formations que cette valorisation doit être effectuée.

Il sera sans doute également difficile d'assurer la cohérence temporelle et spatiale des politiques publiques en matière de transformation du paysage, et en particulier entre des politiques dédiées et des politiques sectorielles. En effet comment, notamment en terme politique, prendre en compte le fait que les représentations des citoyens en matière de paysages sont éminemment instables et soumises sur le long terme à des processus difficiles à prévoir ? Comment au plan scientifique, prévoir le paysage qui résultera de tel ou tel type de politique publique agissant sur des éléments du paysage, ou sur les populations rurale ou urbaine ?

Les décideurs publics manquent actuellement d'outils permettant d'assurer explicitement la gestion des paysages de proximité (ambiance paysagère). Dans ces conditions ils s'appuient dans la plupart des cas sur les PLU. Or par manque d'un état de référence clairement identifié il leur est difficile de gérer de manière efficace les effets cumulatifs de chacune des décisions et autorisations en matière d'urbanisme. La caractérisation d'un état de référence suppose que soient mieux connues les représentations (ou les aspirations) des habitants.

Evaluation des formations à la recherche dans le cadre des politiques publiques d'enseignement et de recherche.

On a déjà souligné la faiblesse de la formation des praticiens en matière de recherche ; mais il y a là un problème plus profond : peut-on être critique et prendre de la distance par rapport à un objet quand on est concepteur d'objet ? En l'absence d'apprentissage méthodologique et de développement d'esprit critique par rapport à des courants de pensée qui s'imposent par leur pouvoir de séduction, peut-on concilier formation professionnalisante et formation à la recherche. La recherche qui procède du doute et de la remise en cause des concepts pose problème à ce type de

formation, où certains concepts ont un poids indéniable auprès des doctorants et des étudiants, dont la culture en histoire politique est peu développée.

Peut-on alors imaginer que le paysage soit conçu comme un outil pédagogique, ou comme un moyen pour faire comprendre les processus environnementaux ou les questions urbaines ?

La formation par le paysage a fait l'objet d'une recherche particulière, qui s'est interrogée sur les formes d'apprentissage et sur le caractère opératoire de la pratique du dessin et de la mise en représentation iconographique. Cette méthode a conduit à analyser la situation de la personne formée face aux responsabilités qu'elle assume dans ses pratiques et à la décision politique. Elle présente une forme de remise en cause des rites de la pratique paysagiste dans un contexte nouveau, celui du passage à des échelles d'intervention différentes et à des paysages produits par la complexité du jeu des acteurs. On a pu également souligner la faiblesse de la formation à l'aménagement du paysage rural.

Conclusion.

L'ensemble des recherches réalisées apporte donc des enseignements nombreux et de niveaux divers. Tout d'abord, une nette avancée peut être constatée dans les résultats, utilisables dans la formulation et la mise en œuvre des politiques. Le second constat, important, réside dans la formation d'une communauté scientifique autour de la question du paysage. Communauté non homogène, certainement non soudée, mais qui s'est saisie de l'objet paysage de manière nouvelle, sans considérer, comme c'était le cas il y a une vingtaine d'années, que cet objet était marginal dans les questions sociales. La progression est notable tant sur le plan théorique que méthodologique. Certes, les méthodes méritent encore des affinements, une exigence accrue de rigueur, elles n'ont pas toujours pu être appliquées totalement ou conduites intégralement à leur terme, mais elles révèlent un niveau de réflexion qui se nourrit des enseignements théoriques et de la connaissance de plus en plus profonde des rapports de la société française aux paysages. Elles apportent à des équipes qui s'engageaient dans ce domaine pour la première fois une expérience favorable à une amélioration vraisemblable dans l'avenir. Il serait sans doute également fructueux de développer le comparatisme, les échanges avec des équipes étrangères et renforcer l'interdisciplinarité, notamment avec le domaine opérationnel.

La production originale et innovante de connaissances, d'intelligibilité du paysage par tout un chacun est assez indépendante d'une logique de gestion, et pourrait sans doute profiter à une meilleure articulation entre recherche et action, conçue davantage dans un sens prospectif. Le plaisir de saisir le paysage de manière intelligible, de mieux comprendre comment une société pense son espace de vie et tente, par des moyens divers et mettant en œuvre la recherche balbutiante, d'atteindre un bien-être individuel et social, pourrait peut-être changer les pratiques scientifiques, développer la prospective, en particulier.

Une nécessaire réflexion éthique.

Le débat qui sous-tend ces diverses questions relatives au paysage, à la mise en œuvre des politiques publiques et à l'élaboration de projets d'aménagement, de gestion ou de protection des paysages nécessite finalement l'engagement d'une réflexion éthique. Les enjeux sont en effet essentiels et majeurs, car il s'agit de savoir vers quoi tendent les objectifs fondamentaux de ces politiques. Les enjeux sont de plusieurs ordres :

- sociaux : quelle est la place de la société dans l'élaboration, la formulation et la mise en œuvre de ces politiques : diverses conventions européennes (Aarhus, Convention Européenne du Paysage) affirment le droit des populations d'intervenir dès le début des procédures d'élaboration de ces politiques. Dans la mesure où ces politiques interviennent sur le cadre de vie de ces populations, il est nécessaire de s'interroger sur les conditions de la prise en compte des aspirations et sur les implications sociales des politiques, sur les limites à respecter, sur les rôles que doivent jouer la recherche, le monde de la pratique professionnelle et le politique.
- économique : il s'agit de savoir comment les politiques publiques mises en place assurent un accès équitable aux ressources naturelles et aux biens de consommation, contribuent à un développement durable.
- écologique : c'est ici l'enjeu du vivant et de la pérennité des ressources naturelles. Le vivant est au cœur du débat, en particulier dans la perspective du changement climatique.

Cette réflexion doit faire partie des tâches que peut se donner le Programme Politiques Publiques et Paysages dans le court terme et dans sa poursuite sous une autre forme. A cet égard, il semble aujourd'hui nécessaire de considérer que la recherche sur le paysage ne peut se développer sans la dimension européenne. La conception du paysage dans les programmes du PCRDT de l'Union Européenne reste résolument trop proche de l'occupation des sols. Or deux mouvements au moins se consolident en Europe, l'un qui réduit effectivement le paysage à cette conception, l'autre qui cherche à la fois à ouvrir le paysage vers des dimensions davantage sociales, à y intégrer des aspects symboliques et philosophiques (esthétiques notamment) et à le placer dans une perspective d'action politique. Cette tentative d'extension constitue un enjeu auquel des courants existants de la recherche, y compris ceux de la Landscape Ecology adhèrent. Il y a là un projet incontestable d'avenir.

Y. LUGINBÜHL
Pour le Conseil Scientifique du programme
Politiques Publiques et Paysages
Ministère de l'Ecologie et du développement durable